



**DÉVELOPPEMENT DE LA PROGRAMMATION DE RECHERCHE
DE L'ÉQUIPE MASCULINITÉS ET SOCIÉTÉ (M&S)**

**PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE
POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE 2^E ET DE 3^E CYCLE INSCRITS
À L'UNIVERSITÉ LAVAL, À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES, À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI OU À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

CONCOURS 2010

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

**PÉRIODE DU CONCOURS :
8 FÉVRIER AU 12 MARS 2010**

Ce programme de bourses d'excellence est destiné aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université Laval, à l'Université de Montréal, à l'Université du Québec à Trois-Rivières ou à l'Université du Québec à Chicoutimi et qui réalisent leur projet de maîtrise (mémoire, essai ou rapport d'analyse de pratiques) ou leur thèse de doctorat sous la supervision d'une chercheuse ou d'un chercheur membre de M&S. Il a pour objectif de soutenir les étudiantes et les étudiants de 2^e et de 3^e cycle dont les travaux s'inscrivent dans la programmation de recherche de M&S.

DATE DU CONCOURS

Les demandes sont évaluées une fois par année. La date limite du concours pour l'année 2010 est le 12 mars 2010.

PROGRAMMATION DE RECHERCHE DE M&S

La programmation de recherche de M&S vise à développer une compréhension de quatre réalités masculines prioritaires (paternité, violence, santé et diversité culturelle) et de l'articulation entre ces réalités masculines et les pratiques sociales et de santé. Le présent concours de bourse vise les trois volets suivants* :

a. Paternité

b. Santé

c. Diversité culturelle

d. Violence (Pour le présent concours, ce volet couvre les projets en violence qui ne sont pas admissibles dans les concours habituels du CRI-VIFF. Seront donc considérés ici des projets qui ne concernent pas la violence familiale et la violence faite aux femmes).

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur demande à l'attention de Jean-Yves Desgagnés. **Les demandes doivent être envoyées au plus tard à 17 heures, le 12 mars 2010.**

Adresse postale

Équipe Masculinités et Société

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Pavillon Charles-De-Koninck, Local DKN-0453 A

Université Laval, Québec

G1K 7P4

Numéro de télécopieur

(418) 656-3309

POUR RENSEIGNEMENTS

S'adresser à Jean-Yves Desgagnés, coordonnateur scientifique

Téléphone : (418) 656-2131, poste 6516

Courriel : Jean-Yves.Desgagnes@criviff.ulaval.ca

VOLET 1 : BOURSES D'EXCELLENCE DE 2^E ET DE 3^E CYCLE

Conditions d'admissibilité

- ◆ La directrice ou le directeur de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant doit être membre de M&S.
- ◆ L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle à l'Université Laval, l'Université de Montréal, à l'Université du Québec à Trois-Rivières ou à l'Université du Québec à Chicoutimi.
- ◆ L'étudiante ou l'étudiant en scolarité de maîtrise ou de doctorat doit être inscrit à temps plein.
- ◆ L'étudiante ou l'étudiant qui a terminé sa scolarité doit travailler activement à la rédaction de son projet.
- ◆ Le thème du projet de maîtrise ou de la thèse de doctorat doit s'inscrire dans un des axes de recherche de M&S.

Montant des bourses

- ◆ Bourses de maîtrise : 2 500\$
- ◆ Bourses de doctorat : 5 000\$

Les bourses sont attribuées pour un an et sont non renouvelables. Une étudiante ou un étudiant peut bénéficier d'une bourse de M&S une seule fois lors d'un même cycle d'études.

Présentation du dossier de candidature

Les documents requis sont les suivants :

- ◆ le formulaire de demande de bourse de maîtrise ou de doctorat (Veillez inscrire les données dans le document Word joint, en vous assurant de prendre celui correspondant à votre cycle d'études. Les données saisies dans le document Word peuvent être enregistrées);
- ◆ les relevés officiels de notes de toutes les études universitaires à ce jour (incluant les études en cours);
- ◆ une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche;
- ◆ la preuve d'inscription à temps plein au programme de maîtrise ou de doctorat pour la session d'hiver 2010. Pour les étudiantes ou les étudiants ayant terminé leur scolarité, la lettre de la directrice ou du directeur doit certifier que la candidate ou le candidat travaillera activement à la rédaction de son projet;
- ◆ la section « Engagements ».

Les documents peuvent être envoyés par la poste, par télécopieur ou être remis en personne à Jean-Yves Desgagnés. Le formulaire peut aussi être envoyé par courriel.

Critères d'évaluation des demandes

- ◆ Précision et qualité du projet (cohérence, articulation, caractère novateur)
- ◆ Excellence du dossier académique
- ◆ Retombées pour la pratique et pertinence sociale et scientifique
- ◆ Liens du projet avec les axes de recherche de M&S
- ◆ Expérience pertinente (travail, bénévolat, recherche)
- ◆ Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur
- ◆ Réalisme de l'échéancier et du plan de travail
- ◆ Impact de l'obtention de la bourse sur la démarche d'étude

À pertinence comparable, une préférence sera accordée aux étudiantes et étudiants qui ne sont pas boursiers d'un grand organisme subventionnaire.

Engagements

L'étudiante ou l'étudiant qui reçoit une bourse s'engage à :

- ◆ mettre tout en œuvre pour déposer son projet de maîtrise ou sa thèse de doctorat dans les délais prévus par son programme d'études;
- ◆ donner une présentation des résultats de sa recherche lors d'activités préparées par M&S (conférence, séminaire, colloque, etc.);
- ◆ mentionner dans le document déposé pour répondre aux exigences du programme de maîtrise ou dans la thèse de doctorat avoir bénéficié d'une bourse de M&S;
- ◆ préparer un résumé d'une page de son projet de maîtrise ou de sa thèse de doctorat et le faire parvenir à M&S à la fin de ses études, en vue d'être diffusé;
- ◆ déposer à M&S deux copies du projet de maîtrise ou de la thèse de doctorat.